



Commission Ad hoc Règlement du Conseil Municipal

Rapport de commission

Membres : PÜRRO-CHEVALLEY Adeline; RAMAZZINA Julian; DE RAEMY Bénédicte; DUTOIR Vincent; GARCIA HERRERA Pablo; TORSELLETTI Alan; HILTY Stéphane (Président)

Délégué du CA : GIUNTINI-FAVRE Gaëlle

Dates de séances : 8 séances

26.08.25, 04.09.25, 17.09.25, 01.10.25, 21.11.25, 08.12.25, 14.01.26, 18.02.26

Mandat

Lors de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2025, il a été décidé à l'unanimité de renvoyer l'examen du nouveau règlement du Conseil municipal à une commission ad hoc.

Cette commission a été chargée d'examiner le projet de règlement, déjà travaillé lors de la législature précédente, afin d'en finaliser le contenu.

Travaux

Il convient de rappeler que le règlement actuellement en vigueur date de 1986 et ne correspond plus pleinement à l'évolution des droits et devoirs des conseillères et conseillers municipaux, ni aux pratiques actuelles du Conseil municipal.

Les travaux menés dans le cadre de la présente législature ont permis de porter un regard renouvelé sur ce projet de règlement. La commission a ainsi pu s'appuyer à la fois sur l'expérience passée et sur la pratique récente du fonctionnement du Conseil municipal pour examiner le texte de manière pragmatique.

Cette démarche a permis d'apporter plusieurs améliorations et précisions supplémentaires, renforçant la cohérence et la pertinence du règlement. Certaines évolutions du fonctionnement institutionnel ont ainsi pu être intégrées, notamment la question des membres suppléants, ainsi que diverses adaptations destinées à offrir un cadre de travail plus clair et plus efficace, tant pour les travaux en commission que pour les séances du Conseil municipal.



Commission Ad hoc Règlement du Conseil Municipal

Rapport de commission

Les principaux changements introduits dans ce projet de règlement sont présentés de manière synthétique dans le vademecum ainsi que dans le teaser vidéo transmis aux membres du Conseil municipal. Ces supports ont pour objectif de faciliter la compréhension des évolutions proposées et de mettre en évidence les adaptations les plus significatives du règlement.

La commission tient également à remercier la commission ad hoc de la législature précédente pour le travail approfondi et de grande qualité qu'elle a réalisé sur ce projet de règlement. Les analyses et propositions élaborées à cette occasion ont constitué une base particulièrement solide pour les travaux menés dans le cadre de la présente législature et ont largement contribué à la qualité du règlement aujourd'hui soumis au Conseil municipal.

Vote et conclusion du rapport

La commission ad hoc du règlement du Conseil municipal propose au Conseil municipal d'adopter le règlement présenté comme nouveau règlement du Conseil municipal, en remplacement du règlement actuellement en vigueur datant de 1986.

Elle propose également que ce règlement soit publié et rendu accessible sur le site internet de la mairie.

- **Approuve par 7 voix** le nouveau règlement du Conseil Municipal ainsi que de le publier sur le site communal.

Annexes

1. Projet de règlement du Conseil municipal 2026
2. Vademecum

Date : 15 mars 2026